



Aps(etudiant)->profession liberale

Par **h2486081**, le **26/04/2010** à **22:45**

Bonjour,

J'ai eu APS(Autorisation Provisoire de Séjour) en Octobre 2009, et puis elle est périmée à la fin de mars. Je n'ai pas réussi avoir d'un contrat CDI pour changement du statut mais j'ai des possibilités de travailler en tant que Profession liberale(Architecture). J'étais donc à la préfecture, j'ai eu une convocation en mars pour un RDV du mois de mai.

Mais je m'inquiète de ne pas avoir le nouveau titre de séjour car APS n'est pas renouvelable après 6 mois et elle est pour étudiants en recherche d'emploi(C'est marqué sur la carte APS). Je suppose que cela ne sois pas pour étudiants qui veulent avoir son propre compte...

J'aimerais donc savoir le changement de statut APS-Profession liberale est vraiment possible...!!

Si non, il y a des moyens pour que je puisse travailler en Freelance..

Je remercie sincèrement de votre réponse !!!!

Par **h2486081**, le **27/04/2010** à **13:22**

Non, je l'ai pas reçu..

Par **azert**, le **28/04/2010** à **20:09**

Bonsoir,

Mon message pour Société A.D.E. (Accès aux Droits des Etrangers)

Arrêter de fais le malin et la chase a vous future client, ici un forum d'aide et d'orientation, et

pas un lieu de faire la pub ni de faire le commerce.
Merci d'arrêter.

Par **anjoanj**, le **29/07/2017** à **12:23**

Bonjour,
Avez vous obtenu une réponse. Je suis dans le meme cas à present en 2017 [smile3]

Merci